
par le changement d'administration, je crois devoir vous informer que le nouveau ministère est prêt à les reprendre où elles étaient.

Le délai pendant lequel il est loisible au gouvernement de faire des arrangements avec la cité de Québec expirera le 27 du mois courant. Ainsi il est important d'en venir à un arrangement d'ici à cette date, après laquelle nous n'aurons plus droit d'en faire. Dans ce but, je vous fais, au nom du gouvernement, les propositions suivantes :

La corporation s'engagera à ce qui suit :

1. A renoncer à tous les droits qu'elle peut avoir résultant de sa souscription en faveur du chemin de fer ;
2. A céder tous les droits qu'elle peut avoir sur le havre du Palais et les propriétés connues sous le nom du Palais ;
3. A donner au gouvernement \$257.000 en débentures à cinq pour cent, rachetables dans 30 ans ;
4. A continuer à servir les intérêts sur la somme de \$143,000 de certificats du capital permanent et non rachetables émis avant le transport du chemin de fer du Nord au gouvernement ;
5. A payer pour solde de sa dette au fonds d'emprunt municipal la somme de \$50,000.

De son côté le gouvernement fera ce qui suit :

1. Il fera remise de \$600,000, balance non payée de la souscription de Québec ;
2. Il fera terminer la rue Saint-André ;
3. Il fera déplacer la voie de la rue du Prince-Edouard dans un délai de 24 mois ;
4. Il fera indemniser la corporation des dommages auxquels elle pourra être condamnée à raison du passage des trains dans la rue du Prince-Edouard ;
5. Il fera céder à la corporation le Parc à Bois ;
6. Il fera payer à la corporation \$50,000 en cinq paiements annuels,